

Jeudi 10 novembre 2016

**Remise des livres noirs des
CIO au rectorat**

**Pour un réseau de
CIO à la hauteur des
missions du nouveau
corps !**

La journée du 10 novembre s'est déroulée en 2 temps : un point sur la situation des CIO à partir des 11 livres noirs des CIO que le Snes-Fsu a reçus, rassemblement et audience avec remise de ces livres noirs.

Compte rendu de l'audience :

Présents : Mr Perus Secrétaire adjoint, Mr Gachet Chef de la division du budget académique, Mme Ropital Directrice des Ressources Humaines, Mr Etienne CSAIO.

Pour le Snes-FSU : MC Giraudon (CIO de Chartres), L Tatibouet (CIO de Gien), L Tavernier (CIO d'Amboise), P Durand (CIO de Loches), S Berger (CIO de Bourges), J Pheiffer (co secrétaire académique du Snes-Fsu).

Snes-Fsu : en introduction, nous avons replacé cette demande dans le contexte :

- la création du corps des psychologues de l'EN, revendication que porte depuis 30 ans le Snes-Fsu et la FSU,
- désengagement de tous les conseils départementaux dans le financement des CIO avec des conséquences graves sur les surfaces des services (cela s'accompagne toujours d'une réduction des locaux) et sur les budgets qui sont revus à la baisse. Cela impacte directement les conditions de travail des personnels et les conditions d'accueil du public. Les nouvelles configurations après déménagement ou partage de l'espace avec un autre service, remettent fortement en cause dans beaucoup de cas, la possibilité de proposer des conditions de confidentialité optimum et conforme à notre code déontologie.

D'autant plus que le public accueilli est de plus en plus en demande d'entretiens et que les problématique se complexifient.

- carte cible de 19 CIO conservée soit 5 de moins par rapport à ce qui existait. Ce qui pose la question toujours sensible de l'avenir des 3 points d'accueil rattachés à des CIO multisites.
- action nationale décidée par le Snes-Fsu avec remise des livres noirs des CIO au rectorat.

Le Snes-Fsu a fait, avec les témoignages des collègues présents, un descriptif complet des CIO qui connaissent les situations les plus difficiles et douloureuses.

Nogent : le CIO est hébergé dans le lycée Belleau avec des locaux peu adaptés. Les collègues ont 1 seul ordinateur, pas de ligne téléphone directe, 1 téléphone prêté par le lycée, de photocopieuse propre, aucune signalétique pour indiquer le CIO, actuellement la secrétaire se « bat » pour obtenir seulement 4 ramettes de papier. Tout repose sur la bonne volonté du proviseur du lycée. La conséquence est une baisse importante de la fréquentation du CIO. Quelle est réellement le statut du CIO, a-t-il un n°UAI ? D'autant plus que l'IIO du 28 a demandé aux collègues de faire des permanences au CIO de Château-dun qui est le CIO multisites auquel est rattaché Nogent.

Réponse du rectorat : « les choses ont été anticipées correctement avec l'obtention d'un financement obtenu auprès du MEN pour l'achat de 115 ordinateurs portables pour les co-psy, 52 postes fixes pour les CIO et de photocopieurs. Le rectorat s'étonne qu'aucune demande spécifique n'ait été faite par Nogent. Mais il nous assure que les choses peuvent se régler très rapidement. Le rectorat rappelle qu'avant d'être livrés, les ordinateurs doivent être configurés et que le parc informatique des CIO à gestion départementale était obsolète et peu adapté aux besoins.

Mr Gachet s'est étonné que la majorité des commandes des CIO se fassent entre septembre et octobre et qu'elles ne soient pas plus étalées sur l'année. Des réunions avec les Dcio ont eu lieu au printemps 2016 afin d'expliquer les procédures pour effectuer les commandes et la saisie des frais de déplacement (fiche de procédure « pas à pas » à disposition des CIO).

Concernant l'UAI de Nogent, le rectorat a confirmé ce qui avait été dit lors d'audiences précédentes, que les points d'accueil conservent leur n°UAI afin de maintenir les personnels dans leur poste. Par contre Mr Etienne n'est pas « choqué » sur le fait de demander aux co-psy de Nogent de faire des permanences à Chateaudun.

Snes-Fsu : nous avons rappelé que conformément à l'arrêté du 24 décembre 2015 le CIO de Nogent est bien fermé à compter du 31 décembre 2015 et que les points d'accueil ne sont pas des entités juridiques. Nous rappelons que si les personnels sont bien affectés dans un point d'accueil qui conserve son UAI, ils ne peuvent dans ce cas pour des raisons de responsabilité en cas d'accident, se rendre dans un autre CIO et y effectuer des permanences. Et sur ce point le rectorat n'a donné aucune réponse. Par contre il a bien confirmé que le maintien des points d'accueil reste sous condition de la gratuité des locaux.

Loches : le bail du CIO a été dénoncé, donc le CIO doit quitter les locaux au 1er janvier 2017. Lorsqu'il s'agit de locaux du Conseil Départemental qui doivent être libérés, les choses sont plus souples en matière de délais. Les travaux seront-ils réalisés en temps et en heure au lycée A de Vigny pour accueillir le CIO d'autant plus que ce lycée doit être regroupé avec le lycée professionnel Delattaille ? Si les travaux ne sont pas faits où sera logé le CIO ? N'aurait-il pas mieux valu attendre la fin des travaux ? Ceci aurait supposé de continuer à payer un loyer HLM de 350 euros par mois !!!

Le rectorat n'a apporté aucune réponse à ces questions.

Amboise : Actuellement, comme Loches, le CIO d'Amboise est dans des locaux peu adaptés avec un loyer d'environ 360 euros. Face à une menace sérieuse de fermeture du CIO, le proviseur du lycée Chaptal a proposé que le CIO soit relogé dans son établissement à partir du 1er janvier 2017. En attendant l'aménagement d'un espace « en dur » dans le lycée, le CIO sera logé dans 2 algécos de 15 à 20 m2 chacun et qui ne communiquent pas entre eux : 1 algéco serait pour le secrétariat et un pour les 4 co-psy. La question des moyens matériels se pose encore. Cette solution provisoire ne devrait durer que quelques mois. La collègue d'Amboise a porté toute l'inquiétude d'une équipe que l'exemple de Nogent n'a fait que renforcer et comme Nogent, c'est sur la seule bonne volonté de 2 proviseurs que ces 2 CIO sont maintenus. La collègue a rappelé que la population jeune augmente dans le bassin d'Amboise et qu'un CIO y est indispensable.

Gien : 1 seul ordinateur pour le CIO et lors de l'accueil du public, la secrétaire est obligée d'interrompre son travail afin de permettre aux co-psy de faire des recherches documentaires. La collègue a rappelé que le CIO a été privé d'internet et de téléphone pendant plusieurs mois.

Chartres : les locaux sont en vente et aucune information n'est donnée aux personnels sur le futur emplacement du CIO ou au moins sur l'état des recherches de ces nouveaux locaux.

St Amand : le CIO partage ses locaux avec l'inspection primaire avec une entrée indépendante. Nous rappelons que l'inspecteur a choisi l'espace qu'il souhaitait. La secrétaire n'a plus de bureau propre et les co-psy n'ont plus que 2 bureaux dont un accessible par l'espace de l'Inspection. Une porte devait être percée pour relier ce bureau au CIO et un guichet acheté pour l'accueil mais la DSDEN n'a pas fait les démarches dans les délais.



Bourges : pendant un an, la DSDEN a affirmé qu'elle recherchait des locaux gratuits sur Bourges (le CD demandant un loyer trop important) alors que le CD avait évoqué l'idée d'un partage avec un service du CD. Suite à une visite du CD, cette idée avait été abandonnée. Mais avant les vacances de Toussaint, le CIO a appris qu'il partagerait son espace avec le CDDP et un service du CD. La DCIO a eu des informations par un autre biais que notre hiérarchie : le service du CD prendrait le rez de chaussée du CDDP et il récupérerait l'étage du CIO (à quelle hauteur?). Cela a été confirmé à une réunion entre la DCIO et le DASEN. Si le CIO n'a que son RDC actuel, la situation deviendra vite difficile (7 bureaux pour 17 personnels) d'autant plus que 2 bureaux sont occupés par les animatrices MLDS et PSAD. En outre le Fongecif occupe un bureau 1 fois par semaine.

Réponse du Rectorat : « tout ne peut être fait dans l'immédiat ». Pour le Cher la superficie des 3 CIO était de 1000 m² donc trop importante selon le rectorat. La « norme » retenue est de 12m² par agents.

Le CSAIO a affirmé qu'il n'est pas nécessaire que chaque co-psy ait un bureau et que les demandes sont essentiellement des demandes d'informations, que les conditions de travail dans le Cher était des « conditions idéales ». Il faut s'assurer que les conditions d'accueil doivent être décentes. Le CSAIO fait actuellement une études des caractéristiques des CIO : nombre d'élèves par co-psy, statistiques... Mme Ropital a demandé si un suivi statistique d'activité des CIO existait. M. Etienne a évoqué BILACCIO... et reconnu sa vétusté ! Il a évoqué une rénovation de l'outil qui ne vient toujours pas. Il a posé la question de ce que doit être un CIO. Le rectorat nous a informé de l'achat de 44 malles de WISC 5 par le rectorat en insistant sur le caractère onéreux de cet achat.

Snes-Fsu : le CIO de Bourges a été conçu en étroite collaboration avec le CD avec la prise en compte des besoins des personnels et des attentes du public. **Ce que nous avons dénoncé et ce qui revient de façon récurrente, c'est un manque d'information des personnels sur l'avancée des négociation avec les CD, sur le calendrier des déménagements et/ou travaux...**

Châteauroux : le déménagement a été effectué les 17 et 18 octobre dans des conditions qui semblent être de l'ordre de l'improvisation. D'ailleurs le CIO a été fermé pendant les va-

cances de la Toussaint. Mais les collègues ont été prévenus le jeudi pour le lundi afin qu'ils procèdent à l'annulation des RDV. Les nouveaux locaux sont vétustes et l'entrée dans le bâtiment se fait à l'aide de badge. Il est même question d'installer une caméra reliée au CIO à l'entrée.

Réponse du Rectorat : le CIO de Châteauroux n'est pas encore CIO d'Etat. Les crédits de travaux et de câblage sont prévus. 13 postes d'ordinateurs ont été commandés par anticipation (M. Gachet, budget).

Snes-Fsu : nous avons évoqué les situations des CIO d'Orléans (4 bureaux pour 25 co-psy), de Montargis et de Blois. Pour Blois nous avons rappelé les conditions du déménagement et les conditions de travail des collègues qui se sont fortement dégradées avec une réelle souffrance des personnels qui s'est traduite par l'envoi de fiches RSST au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail du 41.

Autres questions abordées par le Snes-Fsu : situation du CIO de Pithiviers, préparation concours contractuels, SPRO

CIO de Pithiviers : le poste de DCIO sera mis au mouvement. Concernant le 0,5 poste de co-psy supprimé provisoirement cette année du fait de l'implantation d'un poste de DCIO, aucune réponse claire ne nous a été donnée.

Préparation au concours pour les contractuels : elle sera organisée.

SPRO : le Snes-Fsu a rappelé que les termes de la convention n'était pas conforme à la loi de 2014 (confusion SPRO et CEP), que le cahier des charges (CDC) prévu dans la convention ne concerne que le CEP. Dans la loi il n'est aucunement question d'un CDC pour le SPRO. Nous avons rappelé que seul le Snes-Fsu avait fait des propositions d'amendements à la convention qui n'ont été ni présentées ni discutées. Nous avons rappelé que la précédente rectrice s'était engagée à apporter des avenants à la convention si des dérapages étaient observés dans le fonctionnement du SPRO. Nous réinterpellons le rectorat sur la question du SPRO.